



VILLE d'AJACCIO  
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 31 Juillet à 14 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 Juillet 2013, et reconvoqué le 26 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.  
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	M. BASTELICA
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

**Etaient absents :**

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, M. ZUCARELLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	32

M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 31 juillet 2013

Délibération N°2013 / 227

**Autorisation d'occupation de la parcelle cadastrée BP 357 appartenant à la CTC pour la création d'un parking (Section gare-amirauté).**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Le parking qui doit être créé sur le secteur gare-amirauté dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du TCSP (transport en commun en site propre) et de la politique générale de stationnement est réalisé sur des emprises appartenant à la Collectivité Territoriale de Corse.

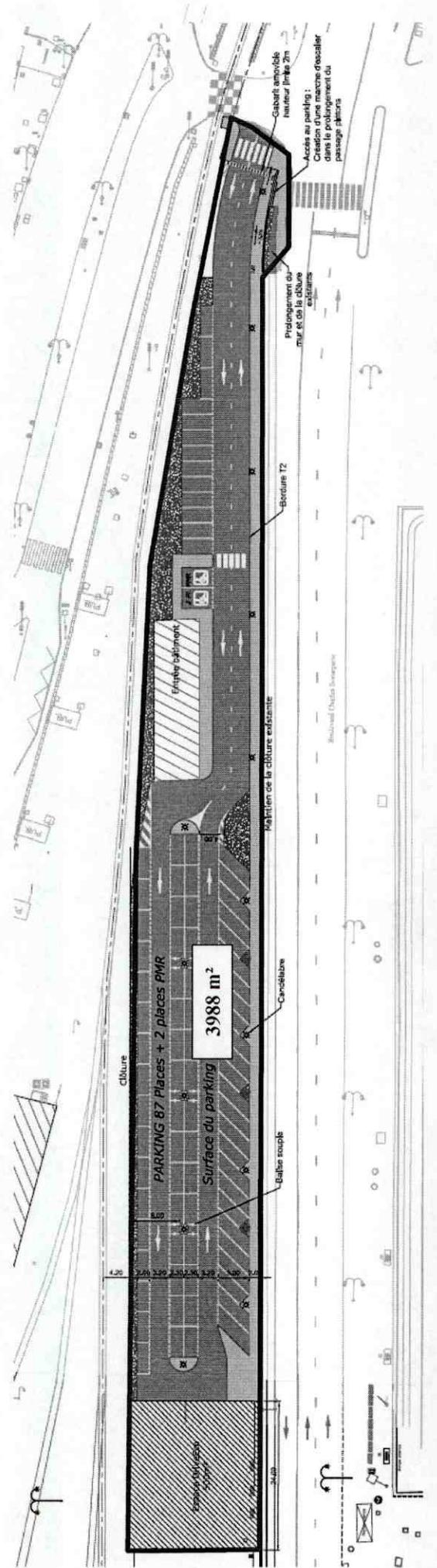
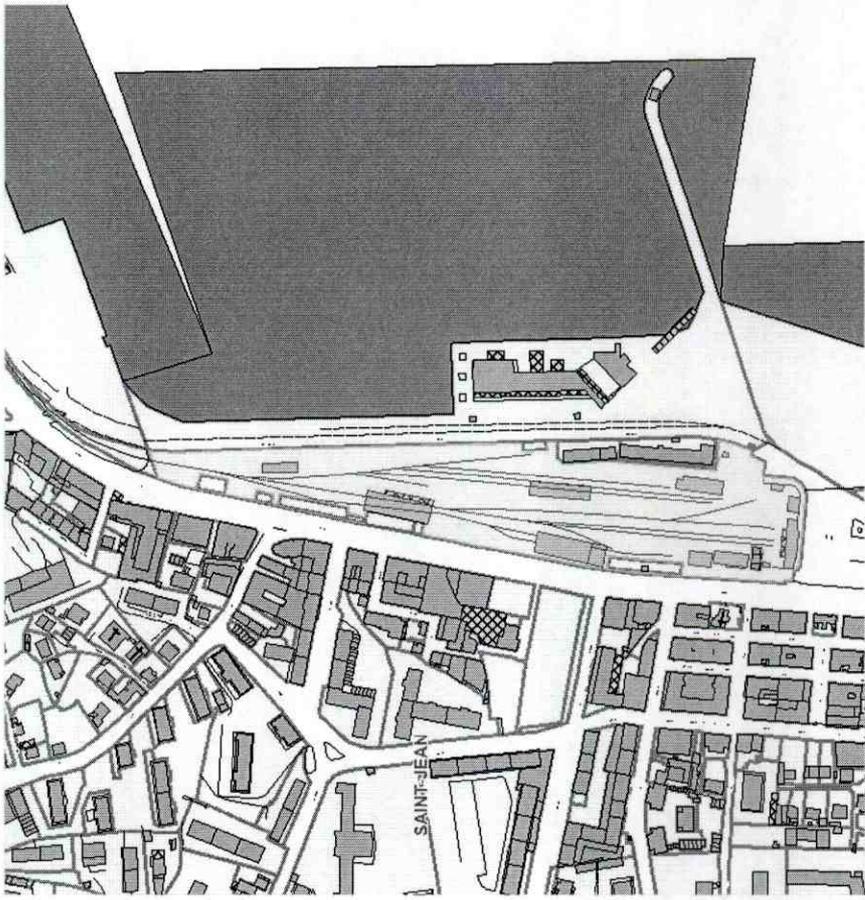
Ce projet mobilise ainsi 3 988m<sup>2</sup> sur les 30 048m<sup>2</sup> que contient la parcelle BP 357 et doit faire l'objet d'une convention d'occupation entre la Ville et la CTC.

Cette dernière est consentie à titre précaire et onéreux (montant de la location déterminé par France Domaine : 89 000 €/an).

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

de se prononcer sur l'autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette opération.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**



**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de Monsieur François GABRIELLI, Adjoint délégué**  
**et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la politique générale de stationnement de la Ville,  
Vu le projet de Transport en Commun en Site Propre,  
Considérant que le parking qui doit être créé dans le cadre du prolongement du site propre mobilise des emprises appartenant à la CTC et qu'il convient de conventionner avec elle pour l'occupation de son terrain,  
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 juillet 2013.

**AUTORISE Monsieur le Maire**  
**Par 31 voix pour**  
**Et 4 voix contre (Mme Guerrini, MM. Ferrara, Laudato, Sbraggia)**

- à signer ladite convention et entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette opération.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**  
**(suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE MAIRE**

*mm renucci*  
**Dr Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130731-2013\_227-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2013